

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de
Domfront en Poirais, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de
Domfront en Poirais.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Jocelyne REMON

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé,
Aulair, Béchet, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Jourdan, Lecrosnier, Lecorps, Leroy,
Leroyer, Lévêque, Pavoine, Remon, Paris,

Absents excusés : Cécile Rousselet, Christian Planchon,

Pouvoir ; Tallonneau Sylvie donne procuration à Joël Dromer
Languedoc Vincent donne procuration à Bernard Davy
Lozivit Sonia donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Mechekour Fabienne donne procuration à Françoise Gouault
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé

12. REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE PAR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON PERMANENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de la responsable du service culture d'une mise en disponibilité de trois ans pour convenance personnelle et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13° ;

Vu la Loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les informations présentées en introduction,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de recruter momentanément un/une contractuel (le) au sein du Service Culture de notre Collectivité pour assurer les missions telles que et à titre indicatif :

- Assurer la programmation et planification culturelle et événementielle : recherche de spectacles, prestataires ...
- Organiser et coordonner ces programmations en lien avec le régisseur
- Négocier et contractualiser les contrats, déclaration SACEM, demande de subventions...
- Organiser et coordonner la logistique de toutes les manifestations en lien avec le régisseur et les services techniques de la commune
- Coordonner la programmation culturelle en lien avec les différentes structures partenaires
- Coordonner et animer des projets interservices
- Proposer une stratégie d'actions de communication en lien avec l'élu référent, la commission
- Mettre en œuvre des actions de communication et marketing

et ce, à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

DECIDE,

Article 1 : Recrutement

L'agent contractuel sera recruté pour exercer les fonctions de responsable du service culture.

Article 2 : Temps de travail

Le remplacement est à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Article 3 : Crédits

Les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget de la collectivité.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Jocelyne Remon



Le Maire,
Bernard Soul

